



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 8 mars 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
58	64

Date de convocation

2 mars 2023

Personnes en situation de handicap et seniors – Escalé répit – Avenant n° 3 à la convention de partenariat avec l'association Répit bulle

**N° de la délibération
2023-123**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 8 mars 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Charles Trénet à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, M. Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Chantal BUSCHE, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mmes Christèle DEFRANCE, Amandine DEYGAS, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Muriel FAURE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Christelle MARION, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Xavier AUBERT (pouvoir à M. Paul BARBARY), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Emmanuel GUIRON), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Jean-Michel MONTAGNE (représenté par sa suppléante Mme Chantal BUSCHE), Mme Isabelle POUILLY (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Denis DEROUX, Mme Mélanie DONGEY, M. Fabrice LORIOT, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, M. Charles Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN.

L'Association Répit bulle d'Air porte un service de relayage à domicile pour les aidants. L'objectif est d'offrir du temps libre à l'aidant en mobilisant un professionnel au domicile de la personne aidée. Il s'agit en prenant le relais de lui offrir un cadre sécurisé et rassurant en l'absence de son proche aidant.

Différentes aides sont mobilisables par les familles pour financer ce service : APA, PCH, aides fiscales, aides des caisses de retraite (entre 25 à 50 % du coût) mais un reste à charge conséquent doit être payé par l'usager.

ARCHE Agglo a choisi depuis 2019, pour faciliter l'accès financier à ce service de relayage, d'atténuer le reste à charge par une aide pour les familles domiciliées sur le territoire de l'agglomération et recourant à Répit Bulle d'Air, en versant une participation à l'usager de 3 € par heure, plafonnée à 450 € par an et par bénéficiaire pour 10 familles résidants sur l'agglomération soit une aide totale annuelle de 4.500 € maximum.

Vu l'arrêté inter préfectoral n° n°07-2021-10-28-0006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la délibération n° 2018-448 du 19 décembre 2018 approuvant la convention de partenariat avec l'association Répit Bulle d'air ;

Vu la délibération n° 2020-659 du 16 décembre 2020 approuvant l'avenant n° 1 à la convention de partenariat avec l'association Répit Bulle d'Air prolongeant la convention pour un an jusqu'au 31/12/2021 ;

Vu la délibération n° 2021-649 du 15 décembre 2021 approuvant l'avenant n° 2 prolongeant la convention de partenariat jusqu'au 31 décembre 2022 ;

Considérant l'intérêt de continuer à développer le dispositif ;

Considérant l'avis favorable du Groupe de Travail Seniors Autonomie du 20 septembre 2022,

Considérant l'avis du bureau du 23 février 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 64 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ✓ PROLONGE la convention de partenariat et de moyens (aide aux aidants) avec l'Association Répit Bulle d'Air jusqu'au 31 décembre 2023 ;
- ✓ AUTORISE le Président à signer l'avenant n°3 à la convention de partenariat et de moyens (aide aux aidants) correspondant ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercurol-Veaunes, le 8 mars 2023.

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le



ID : 007-200073096-20230308-DELIB_2023_123-DE